

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs ;

Bonjour je me présente. Véronique Baylaucq la nouvelle et deuxième présidente du Comité de Surveillance.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui est un peu conséquent compte tenu de cette année exceptionnelle. Merci de votre patience en espérant tenir votre attention jusqu'au bout.

Contrairement à mon prédécesseur Pierre Santini je n'ai pas eu de fonction préalablement au sein de l'ADAMI.

C'est la concomitance de mes responsabilités comme productrice exécutive et actrice qui m'ont amené à regarder de plus prêt et m'intéresser au fonctionnement de l'ADAMI dont je suis adhérente depuis le 2 mai 1989.

Suite à L'AG extraordinaire de ce matin il y a eu beaucoup d'interrogations sur la question concernant l'annonce d'une création d'un Comité de Déontologie. Je voudrais préciser que l'ensemble de notre Comité de surveillance constitué d'Anne Dos Santos, Catherine Chavallier, Alain Prévost, Jacqueline Guénin, Taïdir Ouazine et moi-même, avons le sentiment qu'avec la création et mise en place de ce nouveau Comité de Déontologie notre Comité de Surveillance perdrait de sa substance ; puisqu'une bonne partie de nos responsabilités lui seront attribués.

Depuis notre dernière assemblée générale du 29 juin 2020, où j'avais eu la responsabilité de lire le rapport annuel, il n'y a toujours pas eu de changement concernant sa composition. Il avait été remarqué, et rappelé par notre Directeur Général Gérant Bruno Boutleux ce matin, qu'il y avait un manque flagrant de représentation de musiciens au sein de cette instance. L'application d'une nouvelle réforme, en vue de créer un meilleur équilibre de représentation artistique au sein du CS sera acté au renouvellement des membres lors de l'assemblée générale de juin 2023 et prendra en compte trois sièges réservés aux musiciens interprètes et 3 aux artistes interprètes.

Il serait léger de dire que cette année a été particulièrement chargée et que le Comité de Surveillance a été bousculé dans ses principes et dans son fonctionnement.

Le 5 février 2021 notre président Pierre Santini a démissionné, en reprenant ses mots « pour des raisons personnelles ».

Ce départ a bouleversé l'équilibre de notre instance. Nous avons perdu avec son départ un homme avec une grande expérience de l'ADAMI, doublé d'une autorité naturelle et d'une grande sensibilité artistique. Pierre m'a fait confiance ces dernières années afin de l'accompagner dans son rôle de président. Ce qui m'a permis d'en acquérir quelques notions pour prendre le relais.

Dans la foulée de cette démission il a été constaté que Nora Habib, était, en tant qu'agent, en situation d'incompatibilité pour une fonction électorale au sein de l'ADAMI. Informée de cette situation elle a donné sa démission le 23 février 2021. Quelques semaines après Pierre.

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

Je me permets de vous rappeler les faits. Les statuts ayant changé après son élection en 2018, cette incompatibilité aurait dû conduire à sa suspension d'office de ses fonctions au sein du Comité de Surveillance si elle n'avait pas cessé cette activité. Cependant nous avons été confrontés à ses problèmes de santé et puis il y a eu tous les aléas dû à la pandémie, ce qui a mis en suspens l'examen de sa situation professionnelle en tant qu'agent, d'autant qu'elle ne l'a pas elle-même signalé.

Informée de la situation Nora a pris la décision de démissionner. Ce qui a été acté le 23 février 2021.

À la suite de la démission de Pierre le 5 février 2021 nous avons accueilli Jacqueline Guénin qui parmi les non élus avaient reçu le plus de suffrages après Alain Prévost. Et à la suite de la démission de Nora nous avons accueilli Taïdir Ouazine.

Je les remercie de leur active participation pendant leur court mandat.

Les mandats de nos nouvelles venues ainsi que celui d'Alain Prévost cessent aujourd'hui. Les mandats de Catherine Chevallier, Anne Dos Santos et moi-même sont reconduit encore deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2023.

Notre Comité se compose donc aujourd'hui : D'Anne Dos Santos, Catherine Chevallier, Alain Prévost, Jacqueline Guénin, Taïdir Ouazine et de moi-même. Je le rappelle car ce rapport est un travail en commun.

Dès notre première réunion et lors de chacune de nos réunions il nous a semblé important, compte tenu, entre autres, des nouvelles arrivantes de rappeler les missions qui nous incombent et que je tiens une fois encore à rappeler ici : D'autant plus qu'une bonne parties de ces missions seront géré par le nouveau Comité de Déontologie dans l'éventualité de sa mise en place.

Contrôler l'activité du Conseil d'Administration et du Gérant, notamment en lien avec les décisions de l'Assemblée Générale et le suivi des procédures administratives de contrôle interne ;

- Émettre un avis sur la gestion des ressources et des charges, les placements et les comptes annuels de la société ;
- D'approuver, sur proposition du Conseil d'Administration, les règles de déontologie applicables aux instances élues en complément de celles prévues à l'article 6.2 du règlement général ;
- Se prononcer sur les mesures à prendre en cas de défaut de respect des règles de déontologie, selon la procédure prévue à l'article 5.6 du règlement général ;
- Contrôler l'établissement de la déclaration individuelle annuelle prévue à l'article 16-3 des statuts, par le Gérant et chacun des membres, personnes physiques, du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance ;

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

- Se prononcer sur les mesures à prendre en cas d'omission ou d'inexactitude dans les déclarations annuelles d'intérêt, selon la procédure prévue à l'article 5.5 du règlement général ;
- Se prononcer sur le refus d'accès aux documents sociaux, ou les conflits d'intérêts potentiels ou avérés qui pourraient être portés à sa connaissance en relation avec les incompatibilités légales ou statutaires ;
- Prendre connaissance et émettre un avis sur la politique des risques telle que mise en place et pratiquée au sein de la Société.
- Prendre connaissance du rapport de transparence annuel de la société et formuler, le cas échéant, toutes observations qu'il rapporte à l'Assemblée générale annuelle.

Aux termes des statuts de l'ADAMI, le Comité de Surveillance rend compte de l'exercice de ses missions dans un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale annuelle.

C'est donc ce rapport que je vous présente aujourd'hui :

Au cours de l'exercice 2020 nous avons tenu 6 réunions : 4 avant l'Assemblée Générale du 28 juin et 2 après l'été. Il nous semble important de vous transmettre aujourd'hui les grandes lignes de ces réunions afin que vous puissiez mieux comprendre l'ensemble de nos missions et responsabilités.

Nous avons continué à faire les rencontres entamées en 2018 et 2019 avec les différents responsables des directions de l'ADAMI : mais ce privilège a été vite remplacé par des réunions plus ciblées sur des problématiques urgentes relatives à cette année de pandémie. Nous avons tout de même maintenu notre souhait de rencontrer Thomas Ormond responsable de la SAI. Nous avons aussi cherché à nous informer de la nouvelle réforme des statuts qui touchait directement notre instance.

Le 10 janvier 2020

Bruno Boutleux, Directeur général Gérant, est intervenu pour nous parler de l'évolution et le tassement de la Copie Privée. Comme vous l'avez constaté lors de la présentation à l'AG extraordinaire de ce matin, à la suite de cette année exceptionnelle, ces collectes de droits « copies privées » ont finalement enregistrées une hausse de 8,73 %.

20 février 2020

Pour donner suite à nos précédentes demandes de rencontres consultatives avec les directeurs.trices des différentes directions nous avons eu la chance de pouvoir faire une dernière réunion en présentiel, avec Thomas Ormond, Secrétaire Général de la SAI. Il nous a parlé à cette occasion de son parcours et du fonctionnement de la SAI, ce nouvel organisme de gestion commun aux deux sociétés.

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

Le 30 avril 2020

Présentation de Mme Paule Poujol-Robert, directrice administrative et financière, des comptes annuels 2019 en visioconférence, rapporté lors de l'AG de 2020.

Le 15 octobre 2020

Nous démarrons la réunion avec la lecture de la lettre d'Anne Bouvier pour donner suite à notre courrier de félicitation pour son élection comme présidente du Conseil d'Administration.

Cette lettre fait part d'une volonté de coopération entre les instances.

Nous avons demandé une réunion en « présentiel » dans les locaux de l'ADAMI, comme il était possible à cette date selon les recommandations sanitaires, mais qui cependant nous a été refusée.

Pierre Santini soulève la question, entre autres, de l'accès à l'Aide à l'action artistique pour les membres du CS.

Après une suite d'échanges entre Pierre Santini, moi-même, Bruno Boutleux et Anne Bouvier à ce sujet il en résulte que l'incompatibilité demeure jusqu'à aujourd'hui et si l'Assemblée Générale valide la création d'un Comité de Déontologie, le Conseil d'Administration s'engage à mettre à l'étude auprès de ce Comité de Déontologie dès sa création, à savoir septembre 2021, la proposition suivante :

Il est proposé que les membres du Comité de Surveillance puissent avoir accès aux aides de l'action artistique sous réserve d'une suspension de leurs mandats lors de la période de l'étude des dossiers dans lesquels ils apparaîtraient, à savoir entre le moment du dépôt de dossier et son passage en commission.

10 décembre 2020

Présentation de la Politique de gestion et maîtrise des risques

Mme Paule Poujol-Robert indique qu'une révision de la cartographie des risques devait être réalisée en 2020, mais qu'elle a été reportée, suite à la crise sanitaire, notamment pour se focaliser sur d'autres sujets prioritaires, tels que : les systèmes d'information, les ressources humaines, les finances et la réforme de l'action artistique.

Les objectifs de cette politique sont rappelés : à savoir poser les principes de la gestion des risques, décrire ses composantes, le cadre de fonctionnement, sa gouvernance et ses modalités de contrôle.

Une grande partie de cette réunion a été orientée sur la gestion des risques SI. (Services informatiques). Pauline Devanz, contrôleur de gestion et contrôleur interne, **décrit** les actions mises en œuvre au sein de la DPSI (Direction du patrimoine et des services informatiques), notamment concernant l'impact de la crise sanitaire sur la question des systèmes d'information.

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

Pierre Santini fait remarquer que le Comité de Surveillance s'attendait à sortir d'une politique générale pour avoir une application plus concrète en fonction de la réalité actuelle, celle d'une crise sanitaire mondiale. Et qu'une étude permettant d'analyser l'impact de cette crise sur les comptes, les perceptions, les répartitions était plutôt attendu. Et qu'il aurait fallu aborder aussi de manière plus approfondies des sujets tel que, les risques psycho-sociaux et l'impact du télétravail sur les salariés.

Il remercie les intervenantes pour ces présentations. Mais malgré une bonne anticipation face à un grand risque au niveau de la cybercriminalité il estime que le Comité n'a pas été mis en situation de se prononcer sur l'ensemble de cette politique telle que présentée ce jour.

Pour donner suite à ces manques d'information une nouvelle réunion plus orientée sur les thèmes liés à la crise actuelle a été menée à bien le 18 mars 2021

Janvier-Février 2021

Ce début d'année exceptionnel nous a demandé une attention particulière.

Plus compliquée, elle a engendré des situations plus complexes que d'habitude. IL y a eu, entre autres, le départ de Pierre Santin et de Nora Habib à gérer.

Les faits marquants de cette année exceptionnelle

4 mars 2021

Nous accueillons les deux nouvelles membre du Comité de Surveillance Jacqueline Guénin et Taïdir Ouazine et une présentation est faite des Missions du Comité de Surveillance par Laurie Mouné, Juriste relations institutionnelles et instances.

Anne Charlotte Jeancard, Directrice des affaires juridiques et internationales, nous fait part des modifications statutaires qui vont être présentées aujourd'hui. Notamment la création d'un Comité de Déontologie.

Seule à présenter ma candidature je suis élue à l'unanimité comme présidente du CS.

18 mars 2021

Présentation complémentaire à la suite de la réunion « Politique générale de gestion et maîtrise des Risques » du 10 décembre.

À la suite de notre réunion du 10 décembre 2020 et les raisons que nous avons spécifié autour de la politique gestion des risques nous avons formellement demandé qu'une nouvelle réunion soit organiser à ce sujet compte tenu des risques supplémentaires due à la pandémie.

Mme Hélène de Marignan, Responsable ressources humaines , énumère donc les mesures présent pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

Xavier Moquin fait une présentation de son parcours et de ses responsabilités comme, Directeur des systèmes Informatiques. En précisant qu'à son arrivée il a

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

souhaité isoler la partie cybersécurité afin de donner une plus grande visibilité à ce sujet qui revêt une importance essentielle pour les entreprises aujourd'hui.

Pauline Devanz, nous fait un point détaillé sur la mise en œuvre de la politique Générale de Gestion et maîtrise des risques.

Nous obtenons satisfaction avec toutes les informations supplémentaires demandées.

Réunion du 1^{er} Avril 2021

L'étude des déclarations annuelles d'intérêts

Cette réunion est essentiellement consacrée à l'examen des déclarations des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Surveillance et du Directeur Général Gérant M. Bruno Boutleux.

Nous examinons en détail toutes les déclarations :

Nous y relevons des problématiques sur la formulation de cette déclaration à remplir et proposons certaines corrections à y apporter.

Il est par ailleurs demandé si les services font une vérification des déclarations car il est constaté un certain nombre de manques qui auraient pu être évités (nom de l'élu à la fin du document, certaines cases non cochées certainement par oubli...). Si c'est le cas, il est nécessaire d'apporter plus de contrôle sur ce point.

Nous faisons l'étude de chaque déclaration. Et y apportons des remarques qui demandent souvent des corrections.

Nous attendons à ce jour les corrections à apporter aux déclarations annuelles d'intérêt.

27 avril 2021

Présentation de la réforme des statuts

Constatant que des modifications importantes vont être apportée à notre instance j'ouvre cette réunion en tant que nouvelle présidente et pose la question « est-il légal de modifier sans consultation les prérogatives d'un Comité de Surveillance ».

Anne-Charlotte Jeancard m'explique qu'une modification de statuts ne peut pas être illégale puisqu'elle reflète les dispositions de la loi et notamment de l'ordonnance « gestion collective » qui a imposé la mise en place d'un Comité de Surveillance.

Il est clair que la création d'un Comité de Déontologie pose un problème pour notre instance puisqu'il lui sera alloué, entre autres, l'une de nos responsabilités les plus concrètes « L'étude des déclarations annuelles d'intérêt ».

Nous questionnons aussi la nécessité de la création de cette instance pendant cette année particulièrement compliquée et aurions vraiment préféré avoir été consulté en amont et maintenons l'impression d'avoir été mis devant un fait accompli.

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI
EXERCICE 2020
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2021**

29 avril 2021

Présentation des Comptes Annuels

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents envoyé par courriel le 23 avril 2021 en amont de la réunion : Le projet de rapport de gestion 2020, la liste des conventions 2020 et le Rapport de transparence. Paule Poujol-Robert, directrice administrative et financière, nous présente par zoom l'état des comptes arrêtés au 31/12/2020 :

Les perceptions, les répartitions des droits 2020, l'Action artistique, les placements, le compte de résultats ainsi que les décisions du CA du 6 avril 2021 sur les comptes annuels.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, Le Comité Surveillance émet un avis favorable sur la gestion des ressources et des charges et des comptes annuels de la Société, ainsi que sur le rapport de transparence, le rapport spécial sur les ressources consacrées à l'action artistique (L324-17 du CPI) , les Etats budgétaires et les listes de placements qui nous ont été soumis.

Nous attestons aussi des mesures prises face à la crise sanitaire visant à soutenir les titulaires de droits, qu'elle représente, dont les activités professionnelles ont été immédiatement et directement impactées par les mesures de confinement et de fermeture des lieux culturels, accessibles au public. Sous la forme : d'une création d'un complément de répartition ; d'une distribution d'aides financières ainsi qu'une distribution aux titulaires de droits des excédents réalisés sur les frais de gestions provisionnés en 2016 et 2018.

A ce jour, date de l'établissement de ce rapport, le Comité n'a pas été saisi d'aucune demande d'associé.e.s au titre d'un éventuel refus d'accès aux documents sociaux, ni de conflits d'intérêts potentiels ou avérés.

Nous n'avons pas non plus été saisis de demandes en lien avec les règles de déontologie ou de manquement à celles-ci.

Nous avons écrit ce rapport d'une manière collaborative. Je voudrais donc à nouveau remercier les membres du Comité de Surveillance pour leur patience afin de m'accompagner.

Je regrette cependant que nous n'ayons pas pu nous retrouver en présentiel, dans les bureaux de l'ADAMI comme nous l'avions souhaité, avec l'ensemble des membres du Comité de Surveillance pour notre dernière réunion avant cette AG, le 17 juin dernier. L'accès aux bureaux, étant refusé à l'ensemble des élus jusqu'en septembre 2021.

Nos réunions par ZOOM sont organisées avec le concours de la société et de son secrétariat des instances. Je voulais justement conclure en remerciant Lydie Lefèvre pour tout, nos échanges, ces attentions et les retranscriptions minutieuses de nos réunions qui sont la source même de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention, Véronique Baylaucq